



COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

PROGRAMME DE TRAVAIL 2009

La Cour des comptes européenne (ci-après dénommée "la Cour") effectue les travaux suivants:

des audits financiers, qui portent sur la fiabilité des comptes ainsi que sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes. Ces audits sont généralement requis par la législation (notamment dans le cadre de la déclaration d'assurance, la "DAS") et concernent pour l'essentiel les comptes de chaque exercice dans leur ensemble;

des audits de conformité, qui constituent un élément clé des audits financiers. Ils comprennent une évaluation de la conformité des opérations ou des systèmes relevant de domaines budgétaires spécifiques avec les règles et la réglementation applicables aux recettes ou aux dépenses;

des audits de la performance, qui concernent la bonne gestion financière (y compris l'optimisation des ressources). Ceux-ci portent sur des thèmes de gestion ou budgétaires spécifiques et couvrent plusieurs exercices.

Les thèmes d'audit de la performance et de conformité sont **sélectionnés** à la discrétion de la Cour sur la base de critères tels que l'analyse de risques, les possibilités d'amélioration et l'intérêt du public. Compte tenu de leur complexité et de leur caractère approfondi, plus d'une année est généralement nécessaire à leur réalisation.

La Cour publie les résultats de ses travaux d'audit dans les types de rapports suivants:

les rapports annuels - les résultats des audits financiers y sont présentés sous la forme de déclarations d'assurance relatives au budget général et aux Fonds européens de développement. Ces deux rapports sont publiés simultanément en novembre;

les rapports annuels spécifiques, qui présentent les résultats des audits financiers relatifs aux agences et aux organes communautaires;

les rapports spéciaux, qui présentent les résultats des audits de la performance et de conformité sélectionnés. Ces rapports peuvent être publiés à tout moment de l'année.

En outre, la Cour est invitée à rendre un **avis** sur les dispositions législatives, qu'elles soient nouvelles ou actualisées, ayant une incidence financière.

La Cour - de même que d'autres institutions supérieures de contrôle - effectue ses travaux dans le respect des **normes internationales d'audit**, afin de garantir le niveau professionnel le plus élevé et de pouvoir agir de manière indépendante et objective, comme cela est exigé de tout auditeur externe.

LES TRAVAUX DE LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE PRÉVUS POUR 2009

La Cour des comptes européenne est l'auditeur externe de l'Union européenne. La majeure partie de ses ressources sont consacrées à l'audit du budget général des Communautés européennes, mais les Fonds européens de développement et les agences et organes de l'UE sont également couverts.

Le présent document donne un aperçu général des travaux et des résultats de la Cour prévus pour 2009. Il comprend également des informations sur les **domaines d'intérêt** et les **nouveaux produits** de la Cour, ainsi que sur d'autres évolutions pertinentes pour la période 2009-2012, conformément à la stratégie d'audit de la Cour (de plus amples informations concernant la stratégie d'audit pour la période 2009-2012 peuvent être obtenues sur le site Web de la Cour: <http://eca.europa.eu>).

En outre, deux tableaux en annexe présentent les principales **tâches d'audit** sélectionnées **et les études préliminaires** que la Cour effectuera en 2009.

i) Domaines d'intérêt

La Cour n'est pas en mesure d'auditer tous les domaines de manière approfondie chaque année. Aussi sélectionne-t-elle ses tâches d'audit de la performance et de conformité de sorte à utiliser ses ressources de manière optimale. Lors de la sélection des tâches, un certain nombre de facteurs sont pris en considération, y compris les risques susceptibles d'affecter les dépenses en termes de performance ou de conformité, le niveau des dépenses considérées, le temps écoulé depuis le dernier audit du domaine, les évolutions attendues en ce qui concerne les cadres réglementaire ou opérationnel, ainsi que l'intérêt politique ou l'intérêt du public.

Pour la période 2009-2012, la Cour a recensé un certain nombre d'éléments nouveaux d'importance majeure à placer au centre de ses travaux:

- croissance et emploi;
- changement climatique et Europe durable;
- l'Europe en tant que partenaire mondial;
- initiative "Mieux légiférer".

La Cour doit également répondre à certains changements, nouveaux ou en cours d'introduction, concernant la gestion et la comptabilité de l'UE, entre autres:

- la poursuite du développement d'un cadre de contrôle interne intégré sur la base du plan d'action de la Commission, y compris la notion de risque acceptable;
- la poursuite de la mise en œuvre du cadre financier relatif à la période 2007-2013, ainsi que des programmes pluriannuels et des règlements correspondants, en particulier ceux régissant les Fonds structurels;
- la clôture des programmes de dépenses précédents portant sur la période 2000-2006;
- l'exhaustivité, le caractère approprié et l'enregistrement des recouvrements et des corrections financières;
- l'augmentation du nombre d'agences, d'agences exécutives, d'entreprises communes et d'autres organes.

ii) Nouveaux produits

La Cour élargira l'éventail de ses produits dans le domaine de l'audit entre 2009 et 2012. Pour ce faire, elle consultera ses principales parties prenantes externes pour s'assurer qu'elle a bien compris leurs différents besoins et pour déterminer de quelle manière elle peut répondre à leurs attentes, tout en remplissant le mandat qui lui a été conféré par le traité.

En 2009, la Cour envisage d'élaborer, entre autres, les nouveaux produits suivants:

- un **rapport de suivi** spécifique qui sera davantage centré sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées précédemment lors d'audits de la performance;
- des rapports sur des thèmes d'audit **transversaux** - La Cour entend publier, entre 2009 et 2012, des rapports d'audit de la performance sur des thèmes transversaux présentant sous une forme consolidée des constatations et des conclusions relatives à des domaines politiques. En 2009, des travaux préliminaires seront consacrés à deux thèmes transversaux (l'environnement et les mesures d'aide aux PME);

- un rapport relatif **aux domaines à risque** - Étant donné qu'aucune évaluation globale des risques majeurs susceptibles d'affecter actuellement le budget de l'UE n'a jamais été effectuée, la Cour élaborera un rapport de cette nature pour fin 2009 en prévision de l'entrée en fonction de la nouvelle Commission.

Par ailleurs, la Cour consolidera son **rapport annuel d'activité**, dont la première publication a eu lieu en 2008 et concernait l'exercice 2007, et en améliorera la présentation.

iii) **Priorités en 2009**

Pour 2009, la Cour a fixé des priorités spécifiques, à savoir:

- le caractère pluriannuel de la plupart des dépenses;
- l'innovation et le marché intérieur;
- le capital humain;
- l'énergie durable;
- la stratégie de la Commission visant à simplifier le cadre réglementaire pour les entreprises et les citoyens.

iv) **Déclaration d'assurance**

Une part significative des ressources dont dispose la Cour est consacrée à l'audit financier, qui prend la forme d'une **déclaration d'assurance** (également appelée "DAS"). Il s'agit notamment d'examiner et de tester, pour chaque exercice, les comptes et les opérations relevant du budget général des Communautés européennes et des Fonds européens de développement. Les travaux sont réalisés entre le mois de septembre de l'année n et le mois de juin de l'année n + 1, de manière à ce que les rapports annuels puissent être publiés en novembre de l'année n + 1, conformément aux dispositions du règlement financier. C'est ainsi qu'en 2009, la Cour établira et publiera la déclaration d'assurance relative à l'exercice 2008, tandis que débiteront les travaux pour celle relative à l'exercice 2009.

Les travaux sous-jacents à la déclaration d'assurance couvrent les deux aspects pour lesquels la Cour doit, conformément au traité CE, formuler chaque année une opinion: **la fiabilité des comptes** ainsi que **la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes**. Lorsqu'elle en a la possibilité, la Cour prend par ailleurs en considération les résultats des travaux d'**autres auditeurs**, ainsi que les prises de position contenues dans

les **rapports annuels d'activité** des directeurs généraux de la Commission. La Cour accordera de nouveau une attention particulière aux prises de position contenues dans les rapports annuels d'activité accompagnés des déclarations des directeurs généraux, ainsi qu'à l'utilisation faite par la Commission des résumés annuels fournis par les États membres (de plus amples informations concernant l'approche DAS peuvent être obtenues sur le site Web de la Cour: <http://eca.europa.eu>).

Les travaux de la Cour visent à fournir des conclusions claires sur l'état de la comptabilité et de la gestion financière dans les différents domaines budgétaires, ainsi qu'à formuler des **recommandations** pratiques et d'un bon rapport coûts/avantages quant aux améliorations qui peuvent être apportées.

Dans le cadre de son audit de l'exercice 2008, la Cour poursuivra son examen du caractère **pluriannuel** d'une part considérable des dépenses communautaires et de son incidence sur les constatations relatives à cet exercice. Elle accordera à nouveau une attention particulière aux recouvrements, aux remboursements et aux corrections, ainsi qu'à la mesure dans laquelle l'on peut considérer que ceux-ci compensent les insuffisances et les niveaux d'erreurs constatés.

Le **rapport annuel** de la Cour relatif au budget général pour l'exercice 2008 s'appuiera sur la nouvelle structure introduite pour le rapport 2007, qui tient compte de la réorganisation du budget. Les constatations sont présentées dans des chapitres regroupant logiquement des domaines politiques correspondant dans une large mesure, mais pas complètement, aux nouvelles rubriques du cadre financier. La Cour continuera de porter une attention particulière à l'amélioration de la clarté et de la cohérence de la présentation des résultats et des conclusions, afin d'en favoriser la compréhension et la lisibilité et de permettre d'effectuer une comparaison avec et entre les groupes de politiques, ainsi qu'entre les exercices.

v) **Tâches d'audit de la performance et de conformité sélectionnées en 2009**

Les travaux et les résultats prévus pour 2009 sont présentés en fonction des rubriques du cadre financier avec l'indication des domaines politiques concernés. De plus amples informations concernant les différentes tâches à terminer avant fin 2009 sont fournies en annexe.

Les encadrés ci-après présentent, pour chaque rubrique, des informations sur les rapports spéciaux dont la publication est prévue dans le courant de l'année 2009¹:

Croissance durable – *compétitivité pour la croissance et l'emploi (1a)*

- L'instrument structurel de préadhésion (ISPA)
- La phase de développement et de validation du programme Galileo
- Les réseaux d'excellence et les projets intégrés
- Les agences exécutives
- Les infrastructures de recherche

Croissance durable – *cohésion pour la croissance et l'emploi (1b)*

- Les dépenses relevant des actions structurelles concernant les projets de traitement des eaux résiduaires
- Les actions de formation professionnelle destinées aux femmes

Conservation et gestion des ressources naturelles (2)

- Les actions de promotion en faveur des produits agricoles
- L'aide alimentaire en faveur des personnes démunies
- Les projets LIFE-Nature
- L'achèvement de l'audit sur les droits RPU

¹ À ce stade, le titre et la programmation sont purement indicatifs. La Cour peut choisir de publier ou non les résultats de ses audits sélectionnés sous la forme de rapports spéciaux. La décision de publier est prise au cas par cas, et tient compte d'une utilisation optimale des ressources humaines et financières de la Cour.

Citoyenneté, liberté, sécurité et justice (à l'exception du Fonds de solidarité de l'Union européenne) – *citoyenneté* (3b)

- Le programme de santé publique de l'Union européenne (de 2003 à 2007)
- L'action de mobilité du programme Leonardo Da Vinci pour la période 2000-2006

L'UE en tant que partenaire mondial (4)

- La participation des acteurs non étatiques à la coopération communautaire au développement
- Les activités bancaires couvrant le bassin méditerranéen dans le cadre du programme MEDA et des protocoles antérieurs
- Les dépenses au titre du programme CARDS dans le domaine de la justice et des affaires intérieures
- L'aide de préadhésion à la Turquie
- Les organisations des Nations unies

Administration

- Les activités menées par l'Office européen de sélection du personnel en vue de la sélection des agents
- La gestion de la trésorerie à la Commission



COUR DES COMPTES EUROPÉENNE - TÂCHES D'AUDITS SÉLECTIONNÉES POUR L'EXERCICE 2009



Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche d'audit
	N°	Description	Titre	Description		
Interventions de l'UE dans le domaine des infrastructures ferroviaires	1 a	Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	6	Énergie et transport	Le réseau transeuropéen de transport (réseau ferroviaire RTE-T) représente environ 35 % du réseau global des infrastructures ferroviaires de l'Union européenne. Le RTE-T comporte 30 axes prioritaires internationaux, dont le coût global s'élève à quelque 400,6 milliards d'euros.	Déterminer si les interventions de l'UE dans les domaines du financement des infrastructures ferroviaires et des mesures politiques correspondantes ont permis d'améliorer de manière rentable la performance des corridors de transport européens.
Phase de développement et de validation du programme Galileo	1 a	Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	8	Recherche	GALILEO est le plus grand projet industriel jamais organisé par les Communautés, le premier partenariat public-privé (PPP) européen qui devrait être réalisé et la première infrastructure publique appartenant aux institutions européennes. Le budget prévu pour la phase de développement du système (jusqu'à 2009) s'élève à 1,5 milliard d'euros.	Déterminer: si le programme Galileo a été géré de manière adéquate; les facteurs à l'origine de l'échec de la procédure de mise en concession; les facteurs à l'origine des retards et des dépassements de coûts ayant affecté le développement technologique; la mesure dans laquelle les dépenses relatives aux actions de recherche et de développement ont profité au programme.
Réseaux d'excellence et projets intégrés	1 a	Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	8	Recherche	L'objectif de la recherche communautaire est d'encourager la coopération avec et entre des organisations menant des activités de recherche et de développement technologique de haut niveau. Dans ce contexte, des programmes-cadres de recherche pluriannuels définissent les objectifs scientifiques et technologiques à atteindre, les priorités correspondantes, les grands axes des activités de recherche communautaire, le montant global maximal du financement, ainsi que les règles régissant la participation financière de la Communauté.	Déterminer si les réseaux d'excellence et les programmes intégrés ont contribué à la réalisation tant des objectifs de la politique communautaire en matière de recherche que de leurs propres objectifs fixés par le traité, d'une part, et si la Commission a soutenu de manière efficace la mise en œuvre des projets en fournissant aux bénéficiaires les orientations nécessaires, en gérant les contrats et en assurant le suivi des progrès accomplis, d'autre part.
Infrastructures de recherche	1 a	Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	8	Recherche	L'objectif général du programme est de promouvoir le développement en Europe d'un tissu d'infrastructures de recherche de pointe sur le plan de leur qualité comme de leurs performances, ainsi que leur utilisation optimale à une échelle européenne sur la base des besoins exprimés par la communauté scientifique. L'aide aux infrastructures de recherche est ouverte à des infrastructures dans tous les domaines de la science et de la technologie couverts par l'article 163 du traité.	Déterminer si la Commission a géré efficacement les régimes de soutien "Construction de nouvelles infrastructures" et "Études préparatoires" et, ainsi, contribué à la réalisation des objectifs de l'activité "Infrastructures de recherche".
Instrument structurel de préadhésion (ISPA)	1 a	Croissance durable: cohésion pour la croissance et pour l'emploi	13	Politique régionale	L'ISPA a fourni des concours destinés à contribuer à préparer l'adhésion à l'Union européenne de huit pays candidats d'Europe centrale, dans le domaine de la cohésion économique et sociale, ainsi qu'en matière d'environnement et de transport. Le montant total des engagements budgétaires au titre d'ISPA pour 2000-2006 s'est élevé à 5,1 milliards d'euros, répartis entre 262 projets.	Déterminer si les actions ISPA ont bénéficié d'une stratégie cohérente et d'une préparation adéquate, si les projets ont été mis en œuvre conformément aux prévisions et si les projets ont contribué au respect, par les pays bénéficiaires, des directives de l'UE en matière d'environnement.
Agences exécutives	1 a	Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi		Divers	Les agences exécutives sont un nouvel instrument de la Commission pour l'exécution du budget de l'UE. Créées en 2002, elles sont de plus en plus largement utilisées. Elles gèreront des programmes pour un montant total de quelque 34 milliards d'euros au titre des perspectives financières 2007-2013.	Déterminer: le bien-fondé de la création des agences exécutives en tant qu'instruments de mise en œuvre des programmes; si les activités sont réalisées de manière plus efficace et plus efficace par les agences qu'elles ne l'étaient auparavant par les services de la Commission.
Dépenses relevant d'actions structurelles concernant des projets de traitement des eaux résiduaires	1 b	Croissance durable: cohésion pour la croissance et pour l'emploi	13	Politique régionale; environnement	Le FEDER et le Fonds de cohésion sont les principales sources de financement de la politique environnementale de l'UE. Les dépenses environnementales inscrites au budget pour la période 2000-2006 (Fonds structurels et Fonds de cohésion) se sont élevées à 25,8 milliards d'euros, dont 10,6 milliards affectés au traitement des eaux résiduaires.	Déterminer si les dépenses relevant des actions structurelles dans le domaine du traitement des eaux résiduaires ont été efficaces pour les périodes de programmation 1994-1999 et 2000-2006

Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche d'audit
	N°	Description	Titre	Description		
Actions de formation professionnelle destinée aux femmes	1 b	Croissance durable: cohésion pour la croissance et pour l'emploi	13	Politique régionale	Initialement, l'égalité des chances était un des quatre piliers de la période de programmation 2000-2006. Son objectif est que le taux d'emploi des femmes sur le marché du travail atteigne au moins 60 % d'ici 2010.	Déterminer si les actions ont été sélectionnées en fonction des besoins du marché du travail et si les informations de suivi ont permis de savoir si les objectifs des actions ont été atteints.
Actions de promotion en faveur des produits agricoles	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture	L'UE met en œuvre et cofinance des actions de promotion en faveur des produits agricoles depuis le début des années 80. Depuis 1999, les différentes dispositions en vigueur ont été rassemblées dans un régime commun à tous les produits concernés. Ces actions de promotion sont principalement constituées de programmes d'une durée de un à trois ans cofinancés par l'UE à un taux maximal de 50 % et destinés à la fois au marché intérieur et à des pays tiers.	Déterminer l'efficacité des actions d'information et de promotion.
Aide alimentaire en faveur des personnes démunies	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture	Ce programme existe depuis 1987 et concerne l'aide alimentaire fournie à certains organismes caritatifs en vue de sa distribution aux citoyens les plus démunis de la Communauté. Les dépenses prévues en 2008 au titre de cette aide s'élèvent à 297 millions d'euros. Les objectifs de ce régime d'aide sont de réduire les quantités de produits agricoles placés en stocks d'intervention publique et, par suite, de contribuer à la stabilisation des marchés ainsi qu'au bien-être des personnes les plus démunies.	Déterminer si les objectifs du programme restent pertinents et l'approche appropriée, si les moyens sont à la mesure des objectifs recherchés et si les procédures sont appliquées comme prévu.
Leader	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture	Leader est le programme de l'UE fondé sur une approche "ascendante" pour la mise en œuvre du développement rural. L'aide financière est octroyée à des "groupes d'action locale" pour la mise en œuvre de stratégies de développement local, généralement au moyen de subventions à des projets locaux.	Déterminer dans quelle mesure la mise en œuvre de Leader a apporté une valeur ajoutée au développement rural.
Projets LIFE-Nature	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture	LIFE-Environnement contribue à l'élaboration et à la démonstration d'approches, de technologies, de méthodes et d'instruments novateurs pour les politiques, notamment en termes de développement et de diffusion des meilleures pratiques dans le domaine des techniques, des savoir-faire ou des technologies.	Déterminer si les mesures prises par la Commission permettent de diffuser efficacement les résultats des projets financés et d'apporter un soutien aux actions et aux campagnes d'information et de communication.
Procédures d'apurement des comptes	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture	Les organismes de certification réalisent un audit externe des comptes des organismes payeurs des États membres. Il peut s'agir d'organismes publics ou de cabinets d'audit privés. La Commission fonde une grande partie de son assurance quant à la légalité et à la régularité des comptes sur ces audits.	Déterminer l'utilité des déclarations d'assurance fournies par les directeurs des différents organismes payeurs dans le cadre de l'audit des dépenses relevant du FEAGA dans son ensemble.
Restructuration du secteur du sucre	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture	La réforme du secteur du sucre, qui est entrée en vigueur le 1 ^{er} juillet 2006, vise à assurer la pérennité de la production sucrière européenne, à améliorer la compétitivité du secteur et sa capacité à tenir compte des besoins du marché, à renforcer la position de l'UE dans les négociations sur le commerce mondial et à rendre l'industrie plus compétitive.	Déterminer si la restructuration du secteur du sucre a été efficace.
Achèvement de l'audit sur les droits RPU	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture	En 2006, le budget pour les paiements RPU s'est élevé à 14 635 milliards d'euros (soit 25 % environ du total des paiements effectués dans le domaine agricole). Les droits et les paiements RPU sont calculés automatiquement à l'aide d'informations contenues dans une base de données. Les systèmes informatiques constituent le pilier du système administratif.	Déterminer la fiabilité et l'efficacité du système de calcul des droits.

Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche d'audit
	N°	Description	Titre	Description		
Sécurité alimentaire concernant la viande importée	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture	La sécurité alimentaire est devenue une préoccupation politique de premier ordre. Le principe de base sous-jacent au système communautaire de contrôles sanitaires des importations de viande est que les produits entrant sur le territoire communautaire doivent satisfaire à des exigences sanitaires.	Déterminer si la gestion, par la Commission, du système de contrôles sanitaires des importations de viande est satisfaisante.
Action de mobilité du programme Leonardo Da Vinci 2000-2006	3 b	Citoyenneté, liberté, sécurité et justice: citoyenneté	15	Éducation et culture	Leonardo da Vinci est le programme d'action pour la mise en œuvre de la politique de la Communauté européenne en matière de formation professionnelle. Il soutient et complète les actions des États membres.	Déterminer si les objectifs du programme sont atteints et si la gestion par les agences nationales est efficace.
Programme de santé publique de l'Union européenne (de 2003 à 2007)	3 b	Citoyenneté, liberté, sécurité et justice: citoyenneté	17	Santé et protection des consommateurs	Les objectifs du programme de santé publique 2003-2007 sont les suivants: améliorer l'information et les connaissances en vue d'une meilleure santé publique; renforcer la capacité à réagir aux menaces pour la santé; promouvoir la santé et prévenir les maladies en agissant à la fois sur les facteurs déterminants pour la santé et au niveau de toutes les politiques et activités.	Déterminer si, lors de la conception et de la mise en œuvre du programme, les conditions étaient réunies pour que les projets contribuent efficacement au renforcement de la capacité des citoyens européens à améliorer leur santé.
Participation des acteurs non étatiques à la coopération communautaire au développement	4	L'Union européenne en tant que partenaire mondial	19	Relations extérieures	L'accord de Cotonou conclu avec le groupe des États ACP et la législation de l'UE permettent aux acteurs non étatiques de jouer de multiples rôles dans la coopération au développement, notamment de participer au dialogue politique et mettre en œuvre des projets. Les fonds communautaires alloués directement aux ANE en 2006 s'élevaient à quelque 800 millions d'euros, soit 8 % de l'ensemble de l'aide aux pays en développement (budget général et FED).	Déterminer si la Commission s'assurait bien que les ANE participaient efficacement au processus de coopération au développement, disposait de systèmes de gestion efficaces permettant de garantir que les activités mises en œuvre par les ANE étaient pertinentes et susceptibles de produire les résultats escomptés et veillait de manière adéquate au développement des capacités des ANE.
Dépenses au titre du programme CARDS dans le domaine de la justice et des affaires intérieures	4	L'Union européenne en tant que partenaire mondial	19	Relations extérieures	Le principal instrument de la Commission pour fournir une aide aux Balkans occidentaux a été le programme d'assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation (CARDS). La justice et les affaires intérieures est l'un des plus importants domaines de coopération entre l'UE et les pays des Balkans occidentaux.	Déterminer dans quelle mesure le programme a été efficace pour renforcer les administrations publiques et améliorer le système judiciaire des pays bénéficiaires.
Aide de préadhésion à la Turquie	4	L'Union européenne en tant que partenaire mondial	19	Relations extérieures	Fonds de préadhésion dépensés en Turquie	Déterminer si le programme d'aide est efficace.
Organisations des Nations unies	4	L'Union européenne en tant que partenaire mondial	19	Relations extérieures	Des aides au titre du budget général et des FED sont acheminées par l'intermédiaire d'organisations des Nations unies. Des aides de la Commission sont de plus en plus souvent déployées par ces organisations, que ce soit dans le domaine de l'aide d'urgence, des situations post-conflits, des programmes de développement traditionnels ou de Fonds plus vastes gérés par les organisations des Nations unies.	Déterminer si les besoins sont évalués correctement et si les projets sont mis en œuvre de manière économique et efficace.
Activités bancaires couvrant le bassin méditerranéen dans le cadre du programme MEDA	4	L'Union européenne en tant que partenaire mondial	19	Relations extérieures	Trois types d'activités bancaires relevant des règlements MEDA ou des protocoles antérieurs sont financés par le budget de l'UE et mis en œuvre par la Banque européenne d'investissement (BEI): une assistance technique par l'intermédiaire du Fonds d'assistance technique de la FEMIP, des bonifications d'intérêts pour certains prêts de la BEI et des opérations de capital-risque.	Déterminer si les projets en cours menés au titre des activités bancaires dans le cadre du programme MEDA ont fait l'objet d'un suivi approprié de la part de la Commission et de la BEI et s'ils ont atteint leurs objectifs.

Sujet de l'audit	Rubrique du cadre financier		Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche d'audit
	N°	Description	Titre	Description		
Coopération régionale et intra-ACP dans le cadre du 9 ^e FED	4	L'Union européenne en tant que partenaire mondial	21	Relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)	La coopération régionale couvre six régions: l'Afrique occidentale, l'Afrique centrale, l'Afrique orientale, l'Afrique australe, les Caraïbes et le Pacifique. En outre, les "actions profitant à de nombreux États ACP ou à la totalité de ces États" sont éligibles au financement intra-ACP" (accord de Cotonou).	Déterminer si la gestion de ces programmes est efficace et en particulier s'ils sont coordonnés avec les programmes nationaux.
Activités de sélection du personnel menées par l'Office européen de sélection du personnel	5	Administration	26	Administration	L'Office européen de sélection du personnel (EPSO) est l'office interinstitutionnel responsable de l'organisation des concours généraux en vue de l'établissement de listes de lauréats susceptibles d'être recrutés par les institutions et les organes consultatifs de l'UE.	Déterminer dans quelle mesure la gestion de l'EPSO est efficace et efficiente sur le plan de la sélection de personnel.
Gestion de la trésorerie par la Commission	5	Administration	26	Administration	La gestion de la trésorerie couvre les procédures utilisées par la Commission pour gérer les liquidités, notamment la caisse.	Déterminer dans quelle mesure la trésorerie de la Commission est bien gérée, conformément aux règles en vigueur.
Dépenses dans le domaine informatique (toutes les institutions à l'exception de la Cour des comptes)	5	Administration	26	Administration	La Commission, le Parlement et le Conseil ont des unités distinctes pour l'informatique; leur mission consiste à définir leurs stratégies informatiques respectives et à mettre à disposition des technologies de l'information modernes et performantes.	Déterminer dans quelle mesure les institutions de l'UE disposent d'une solide technologie de l'information, capable de contribuer à la réalisation des objectifs politiques tout en exploitant les possibilités de réaliser des économies.
Suivi des rapports spéciaux	5	Administration	26	Administration	À déterminer	Déterminer si les institutions ont donné suite aux recommandations formulées dans un rapport spécial publié récemment.
Procédures simplifiées et procédures d'apurement au niveau local		Recettes		Recettes	Les procédures simplifiées comprennent l'utilisation de formulaires ou de documents commerciaux partiellement complétés, ainsi que des procédures d'apurement au niveau local, par lesquelles des marchandises sont déclarées pour un régime douanier au moyen d'un enregistrement dans les propres comptes des contribuables.	Déterminer si les dispositions réglementaires et les procédures de contrôle élaborées par la Commission et appliquées par les États membres atténuent les risques inhérents aux procédures simplifiées de manière à assurer une collecte adéquate des ressources propres traditionnelles et l'application des mesures non fiscales de la politique commerciale communautaire.
Système d'analyse d'impact de la Commission		Tous		Tous	On peut définir le système d'analyse d'impact comme "le processus d'analyse systématique des incidences probables de l'intervention des pouvoirs publics". Une analyse d'impact formelle est requise pour tous les points figurant dans le programme législatif et le programme de la Commission, qui comprend en général toutes les propositions réglementaires.	Déterminer si le système d'analyse d'impact de la Commission permet effectivement de "mieux légiférer".



COUR DES COMPTES EUROPÉENNE - ÉTUDES PRÉLIMINAIRES



Thème d'audit	Rubrique du cadre		Domaine		Description du domaine	Objectif de l'étude
	N°	Description	Titre	Description		
Efficacité et efficacité des participations financières de l'UE, financées sur le budget, dans des opérations de capital-risque	1 a.	Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	1	Affaires économiques et financières	L'étude concerne les participations financières de l'UE, financées sur le budget, dans des opérations de capital-risque, pour lesquelles l'industrie bancaire a été mandatée. Il s'agit principalement d'actions dont le mandat a été confié au FEI (dans le contexte de l'initiative en faveur de la croissance et de l'emploi et du programme pluriannuel).	Déterminer si les opérations de capital-risque de la Commission, le suivi des opérations et les évaluations sont réalisés d'une manière satisfaisante.
Gestion, par la DG Concurrence, de la politique en matière d'aides d'État	1 a.	Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	3	Concurrence	La politique en matière d'aides d'État, fondée sur l'article 87 du traité, est l'un des trois principaux instruments de la politique de la concurrence de la Commission, gérés par la direction générale de la concurrence. Les deux autres concernent les cartels et l'abus de position dominante.	L'audit visera à évaluer l'efficacité de la gestion du contrôle des aides d'État par la direction générale de la concurrence.
Initiatives technologiques conjointes	1 a.	Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	8	Recherche	Dans le domaine des transports, de la recherche et de l'énergie, la Communauté peut établir une entreprise conjointe ou toute autre structure nécessaire à la bonne exécution des programmes de recherche, de développement et de démonstration communautaires. Des actions sont également engagées sur la base de l'article 169 du traité CE, qui prévoit une contribution du programme-cadre pour la recherche et le développement à des structures créées par plusieurs États membres en vue de la mise en œuvre de programmes conjoints. Les divers partenariats public-privé prenant la forme d'entreprises conjointes ou d'autres structures présentent des différences en ce qui concerne leurs vitesses de mise en œuvre et leurs caractéristiques respectives.	Déterminer si la gestion, par la Commission, a été efficace et si le programme a été efficace.
Déclassement des centrales nucléaires	1 a.	Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	6 10	Energie Recherche directe	Le démantèlement est la phase finale du cycle de vie d'une installation nucléaire. Il s'inscrit dans une stratégie générale de restauration de l'environnement à l'issue des activités industrielles. Dans l'EU-27, un nombre total de 152 réacteurs nucléaires sont en activité dans 15 États membres. Pour sa part, l'UE s'est engagée à soutenir le démantèlement et les activités connexes par un appui financier significatif (2,8 milliards d'euros). La gestion des activités et l'acheminement de l'aide financière sont assurés par la BERD et par des agences de mise en œuvre dans les pays bénéficiaires.	Déterminer si le démantèlement de centrales nucléaires européennes sélectionnées a été géré de manière rentable.
Administration en ligne	1 b	Croissance durable: cohésion pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	Le conseil européen de Feira en 2000 a lancé l'initiative communautaire e-Europe afin que la société de l'information tienne une place de plus en plus importante dans les programmes de développement réalisés au moyen des Fonds structurels. La stratégie européenne relative à la société de l'information est mise en œuvre dans les plans d'action e-Europe dont les principaux objectifs pour l'UE sont notamment: des services publics modernes en ligne, l'administration en ligne, la sécurité des infrastructures de l'information, ainsi que l'évaluation comparative et la diffusion des bonnes pratiques.	Déterminer si les dépenses communautaires en matière d'administration en ligne sont efficaces et efficientes.

Thème d'audit	Rubrique du cadre		Domaine		Description du domaine	Objectif de l'étude
	N°	Description	Titre	Description		
Tourisme et Culture	1 b	Croissance durable: cohésion pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	Pour un certain nombre de régions de l'UE, le tourisme revêt une importance socio-économique considérable. Dans certains cas, il constitue même la principale activité économique. Les Fonds structurels (essentiellement le FEDER) soutiennent ce secteur au moyen d'investissements productifs, en particulier dans les infrastructures physiques (hébergement), les services, la promotion des sites touristiques, le patrimoine naturel, les conférences et les foires. L'objectif ultime de ces efforts est de développer la croissance et l'emploi. Le secteur du tourisme est étroitement lié à l'évolution d'autres secteurs, comme le transport et l'environnement.	Déterminer si les besoins en matière de développement dans le secteur du tourisme ont été définis de manière appropriée et si les mesures cofinancées ont permis de répondre de façon efficace et efficiente à ces besoins.
Réseaux publics d'approvisionnement en eau	1 b	Croissance durable: cohésion pour la croissance et l'emploi	13	Politique régionale	Une eau propre et salubre est une ressource naturelle indispensable à la vie humaine et à la plupart des activités économiques. La gestion efficiente des ressources naturelles, en particulier de l'eau, est l'un des principaux objectifs de la stratégie en matière de développement durable.	Déterminer si les objectifs des projets d'approvisionnement en eau ont été atteints et s'ils l'ont été au meilleur coût.
Efficacité des mesures en faveur des habitats aquatiques au point de vue du développement des ressources halieutiques	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture	L'une des principales causes évoquées pour la raréfaction des ressources halieutiques est la destruction ou la pollution des habitats aquatiques, et en particulier des zones de reproduction et des routes de migration du poisson. L'une des mesures au titre du nouveau Fonds européen pour la pêche, intitulée "Protection et développement de la flore et de la faune aquatiques", vise à corriger cette situation	Déterminer si l'évaluation ex ante et la procédure de sélection des projets au titre de cette action permettent d'obtenir une assurance raisonnable que les projets sélectionnés sont efficaces.
POSEI	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture	Le règlement (CE) n°247/2006 du Conseil vise à rationaliser les mesures du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité ("POSEI") afin d'en améliorer l'efficacité. La réforme implique un changement de la philosophie sous-tendant l'aide en question en introduisant un processus décentralisé de prise de décision et des dispositions simplifiées en matière de gestion. Les actions régies par le règlement couvrent trois domaines: le régime spécifique d'approvisionnement, les mesures en faveur des productions agricoles locales et les mesures d'accompagnement.	Déterminer si les programmes présentés par les États membres concourent aux objectifs du régime, si les programmes ont été mis en œuvre de manière à atteindre les objectifs fixés et si la Commission a évalué dans quelle mesure la nouvelle approche permet d'atteindre les objectifs visés, qui consistent à améliorer l'efficacité de la mesure.
Sécurité des technologies de l'information	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture	Une sécurité informatique adéquate est essentielle pour avoir l'assurance que les données utilisées pour les paiements agricoles sont conservées de manière sûre et confidentielle.	Déterminer si la fiabilité/intégrité des données sous-jacentes est assurée, si la sécurité, la confidentialité et le contrôle des systèmes informatiques sont garantis et si le calcul et l'administration des droits et des paiements sont réguliers.
Conséquences de la réforme de la PAC au niveau des petites exploitations	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture	L'un des objectifs stratégiques de la PAC est que l'industrie agricole soit compétitive sur les marchés mondiaux et qu'elle respecte des normes très strictes en matière d'environnement, de sécurité alimentaire et de bien-être animal. Pour cela, il importe que les exploitations soient viables et que les exploitants adaptent leur production à la demande du marché.	Déterminer si la réforme de la PAC a permis aux petites exploitations agricoles de devenir/rester concurrentielles et d'adapter leur production à la demande du marché.
Agroenvironnement	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture	Les mesures agroenvironnementales ont été introduites dans la politique agricole de l'UE vers la fin des années 80. L'agroenvironnement couvre un large éventail de régimes, de programmes et de pratiques agricoles. Selon le régime et les pratiques agricoles, l'incidence peut être différente, par exemple sur la qualité de l'eau, la biodiversité, la préservation des sols et le maintien des éléments de paysage.	À déterminer

Thème d'audit	Rubrique du cadre		Domaine		Description du domaine	Objectif de l'étude
	N°	Description	Titre	Description		
Système de conseil agricole	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture	Depuis janvier 2007, les États membres sont tenus d'établir un système de conseil en matière de gestion des terres et des exploitations. Ces systèmes de conseil agricole devraient concerner les exigences réglementaires et les bonnes conditions agricoles et environnementales, définies dans le cadre de la conditionnalité.	Déterminer si les systèmes de conseil agricole ont été établis dans les États membres, s'ils sont utilisés par les agriculteurs et si cette utilisation a eu une incidence sur leurs activités.
Recouvrements	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture	Le règlement (CE) n° 2988/95 dispose que les contrôles administratifs, les mesures et les sanctions doivent être efficaces, proportionnés et dissuasifs et qu'ils doivent assurer une protection adéquate des intérêts financiers des Communautés.	Déterminer quelles dispositions ont été mises en œuvre en matière de pénalités et de sanctions au titre de la PAC, dans quelle mesure elles répondent aux objectifs du règlement et pourraient être simplifiées, si elles sont bien appliquées, si les montants en cause sont correctement recouverts et enregistrés.
Qualité des denrées alimentaires	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture	En 1992, l'UE a engagé une politique en matière de désignation des produits de qualité. Le cadre réglementaire a été actualisé pour la dernière fois en 2006, dans le but de simplifier le système. En 2008, la Commission a publié un livre vert sur la qualité des produits agricoles.	Déterminer si les agriculteurs ont bénéficié du système de désignation des produits de qualité, si les appellations des produits enregistrés sont suffisamment protégées contre les abus ou les imitations, et si les consommateurs peuvent avoir confiance dans les labels de qualité européens.
Secteur vitivinicole	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture	En avril 2008, un nouveau règlement du Conseil sur l'organisation commune du marché vitivinicole a été adopté. Les principaux objectifs de la réforme sont de rééquilibrer le marché du vin, d'éliminer progressivement les coûteux gaspillages des mesures d'intervention et de réorienter le budget au profit de mesures plus positives et plus proactives de nature à renforcer la compétitivité des vins européens.	Déterminer si la réforme remédie de manière adéquate aux déficiences du secteur vitivinicole, si les enveloppes nationales ont été correctement contrôlées par la Commission, et si les États membres ont mis en place des systèmes de contrôle adéquats en ce qui concerne leurs enveloppes nationales.
Fonds européen pour la pêche	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture	Le Fonds européen pour la pêche est le nouvel instrument financier destiné au soutien du secteur de la pêche dans l'UE. Les actions sont mises en œuvre dans le cadre de programmes opérationnels nationaux.	À déterminer
Aide directe pour des types particuliers d'agriculture et pour la production de qualité	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture	Dans le cadre des mesures de soutien du marché relevant de l'aide couplée (mise en œuvre partielle du RPU), les États membres peuvent retenir jusqu'à 10 % de l'élément des plafonds nationaux correspondant à chaque secteur soumis au RPU. Avec ces fonds, l'État membre effectue, sur une base annuelle, un paiement supplémentaire aux agriculteurs, dans des secteurs qui sont importants pour la protection ou l'amélioration de l'environnement ou pour l'amélioration de la qualité et de la commercialisation des produits agricoles dans des conditions définies par la Commission.	Déterminer si les objectifs définis individuellement par les États membres pour les secteurs concernés contribuent à l'objectif général des dépenses et si ces objectifs ont été atteints pour les secteurs en cause.
Sécurité alimentaire / fonds de réaction rapide	2	Conservation et gestion des ressources naturelles	5	Agriculture	Un fonds de réaction rapide, financé au moyen des crédits inutilisés du budget agricole de l'UE a été mis en place pour lutter contre la crise alimentaire en aidant les pays en développement confrontés à l'augmentation des prix des denrées. L'objectif du fonds est de financer des mesures visant à améliorer l'approvisionnement en denrées alimentaires en aidant l'accès aux intrants agricoles, et à traiter l'aspect sécurité afin d'accroître la production agricole. Il est prévu d'associer certaines organisations internationales et régionales à la phase de mise en œuvre.	À déterminer

Thème d'audit	Rubrique du cadre		Domaine		Description du domaine	Objectif de l'étude
	N°	Description	Titre	Description		
Déconcentration (2e phase)	4	L'UE en tant que partenaire mondial	19	Relations extérieures	Le processus de déconcentration des responsabilités en matière de gestion de projets, du siège de la Commission vers les délégations, a commencé en 2002 et s'est achevé en 2005. Au terme de celui-ci, quelque 80 % des crédits relevant de la DG AIDCO sont gérés par les délégations. Afin de répondre aux nouveaux besoins résultant de la déconcentration, la direction générale a entrepris en mars 2005 une restructuration majeure de ses services en réduisant les effectifs dans les directions géographiques et en créant une nouvelle direction E chargée de l'appui à la qualité des opérations, notamment en faveur des délégations.	Déterminer si la déconcentration a eu une incidence sur la rapidité et la qualité de la fourniture de l'aide.
Éducation	4	L'UE en tant que partenaire mondial	19	Relations extérieures	Assistance au titre du budget général et des FED aux pays en développement dans le secteur de l'éducation. Le principal objectif de l'aide financière est l'enseignement primaire, bien que des crédits soient également affectés à l'enseignement secondaire et post-secondaire, à la formation des maîtres, ainsi qu'au développement des politiques et de l'administration dans le secteur de l'éducation.	Déterminer si la Commission s'est dotée d'une stratégie cohérente pour le secteur de l'éducation, s'il existe un véritable partenariat entre la Commission et les pays bénéficiaires, si l'appui budgétaire sectoriel est plus efficace et plus efficace que l'appui par projet.
Développement rural, agriculture et sécurité alimentaire	4	L'UE en tant que partenaire mondial	21	Relations avec les États ACP	La communication "Lutte contre la pauvreté rurale" présente la politique et l'approche de l'UE en matière de développement rural dans les pays en développement. Les principaux axes en sont les suivants: encourager une croissance économique rurale reposant sur une large assise, soutenir le développement social et humain, garantir une gestion durable des ressources naturelles, réduire la vulnérabilité aux risques et traiter l'exclusion politique et sociale des personnes des pauvres des zones rurales.	Déterminer si le concept global est articulé de telle manière que des politiques efficaces puissent être développées et si les problèmes rencontrés avec l'approche par projet peuvent être résolus en passant à une approche sectorielle.
Dépenses des délégations et de représentations dans le domaine des infrastructures	5	Administration	26	Administration	La Commission, le Parlement et le Conseil ont 191 délégations et représentations les uns auprès des autres, qui représentent une dépense annuelle de quelque 250 millions d'euros.	À déterminer
Appui budgétaire		FED - Fonds européens de développement		FED - Fonds européens de développement	Le volume de l'appui budgétaire a augmenté considérablement au cours des dernières années et représente actuellement quelque 28 % des crédits du 9 ^e FED. Pour les pays africains qu'elle soutient, la CE représente en moyenne 27 % de l'ensemble des décaissements au titre de l'appui budgétaire direct et la Banque mondiale 50 %.	Déterminer si les montants de l'appui budgétaire octroyés sont appropriés, si cet appui est efficace et efficace, et si la Commission a organisé ses services de manière à en assurer une gestion efficace.
Gestion, par la Commission, des recettes ne provenant pas des ressources propres		Recettes		Recettes	Outre les ressources propres et les excédents, le budget de l'UE est constitué de taxes diverses, de retenues effectuées sur les rémunérations du personnel, de recettes provenant du fonctionnement administratif des institutions, telles que les recettes tirées de ventes, d'investissements ou de prêts, de contributions et de restitutions dans le cadre des accords et programmes communautaires, d'intérêts de retard et autres intérêts sur les amendes, ainsi que d'opérations d'emprunts et de prêts.	Déterminer si les systèmes permettant à la Commission de constater, d'enregistrer et de collecter ces recettes sont efficaces.